



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part II/6
9 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE II. ASIE ET OCEANIE

Section 6 - Philippines

(document soumis par le Haut Commissaire)

II.6 PHILIPPINES

1. Population bénéficiaire

1. Au 31 décembre 1994, 3 758 Vietnamiens recevaient une assistance matérielle du HCR, dont 2 663 personnes n'ayant pas obtenu le statut de réfugié, 428 personnes en transit aux Philippines ne remplissant pas les conditions requises pour bénéficier du Programme de départs organisés vers les Etats-Unis, 191 réfugiés et 476 personnes provenant de camps situés à Hong Kong et en instance de réinstallation. Il restait aussi un réfugié cambodgien.

2. En outre, quelque 400 réfugiés non indochinois et demandeurs d'asile de diverses nationalités résidaient à Manille et dans d'autres agglomérations des provinces de Baguio, Quezon et Mindanao.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

a) Réfugiés vietnamiens

3. Conformément aux recommandations formulées à ses cinquième et sixième réunions par le Comité directeur de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, la date d'achèvement du Plan d'action global pour les réfugiés indochinois (PAG) a été fixée à la fin de 1995. La délégation du HCR à Manille a axé ses activités d'orientation vers le rapatriement librement consenti des Vietnamiens qui s'étaient vu refuser le statut de réfugié et la réinstallation accélérée de ceux qui s'étaient vu accorder ce statut. La diminution du nombre des réfugiés pris en charge a permis de rationaliser le programme d'assistance et de regrouper les camps. Le Centre régional de transit et le Centre philippin de sélection de Morong (dans le district de Bataan) ont été officiellement fermés à la fin de 1994. Les personnes déplacées se trouvant dans le district de Bataan ont été transférées au Camp de premier asile des Philippines installé à Puerto Pincesa, dans l'île de Palawan, et au Centre philippin de transit de Manille. Un nombre total de 775 personnes non reconnues comme réfugiées ont demandé leur rapatriement et 761 ont quitté les Philippines en 1994, ce qui représente le taux de rapatriement le plus élevé enregistré depuis le lancement du programme de rapatriement librement consenti en 1989.

4. Pour encourager les Vietnamiens non reconnus comme réfugiés à opter pour le rapatriement librement consenti afin d'assurer l'achèvement du PAG avant le 31 décembre 1995, le Gouvernement philippin a conclu, le 5 février 1995, avec le Gouvernement vietnamien un mémorandum d'accord concernant le Programme de départs organisés. En 1994, un total de 619 réfugiés ont quitté les Philippines en vue de leur réinstallation dans des pays tiers. Par ailleurs, 1 140 Vietnamiens, qui avaient été transférés de Hong Kong aux Philippines ont été réinstallés ailleurs.

5. De janvier à la fin mai 1995, 113 Vietnamiens non reconnus comme réfugiés sont retournés de leur plein gré dans leur pays d'origine. Depuis, la majorité des candidats au rapatriement librement consenti ont retiré leur demande à

cet effet dans l'espoir que le projet de loi actuellement à l'examen au Congrès des Etats-Unis pourrait offrir de nouvelles possibilités de réinstallation dans ce pays.

6. En mai 1995, un décret-loi a accordé le droit de résidence permanente aux Vietnamiens et Vietnamiennes évacués du Vietnam par la marine de guerre philippine entre 1975 et 1978 et mariés à des citoyens philippins, ainsi qu'à leurs enfants et autres membres de leur famille.

b) Réfugiés non indochinois

7. En ce qui concerne l'assistance aux réfugiés non indochinois, l'allocation initiale avait été fixée en considérant que 186 réfugiés non indochinois et les personnes à leur charge auraient besoin d'assistance - indemnité de subsistance, loyer, éducation et soins médicaux - pendant une période d'une durée moyenne de neuf mois. En raison des difficultés auxquelles se heurtent les réfugiés pour trouver un emploi, l'indemnité de subsistance a dû être prolongée de 9 à 12 mois, ce qui a entraîné une révision en hausse de l'allocation initiale.

8. Le HCR continue de participer activement à la promotion du droit relatif aux réfugiés et des principes humanitaires aux Philippines. En collaboration avec Refugee Services Philippines (RSP), la délégation du HCR à Manille a organisé une Conférence nationale sur les problèmes et les perspectives relatifs aux réfugiés et l'expérience acquise en la matière par le Gouvernement philippin, à laquelle ont participé des organisations non gouvernementales locales, des universitaires et des membres de groupes de défense des droits de l'homme, ainsi que des fonctionnaires philippins. Les recommandations formulées au cours de cette réunion ont été communiquées au Gouvernement philippin pour examen.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

9. Etant donné les récents retraits de demandes de rapatriement librement consenti et la diminution sensible du nombre de nouvelles demandes, il est fort improbable que les activités du PAG puissent s'achever à la fin de 1995 comme prévu par le Comité directeur. Il n'est donc pas à exclure que des services de soins et d'entretien soient encore nécessaires en 1996 pour les Vietnamiens non reconnus comme réfugiés aux Philippines. On continuera néanmoins d'encourager le rapatriement librement consenti des Vietnamiens non reconnus comme réfugiés, tout en accélérant la réinstallation des réfugiés vietnamiens reconnus comme tels.

10. Une assistance continuera d'être fournie aux réfugiés non indochinois et aux demandeurs d'asile. La délégation du HCR à Manille continuera d'assurer avec le Gouvernement philippin la mise en oeuvre des recommandations faites en novembre 1994 au cours de la Conférence nationale sur les problèmes et les perspectives relatifs aux réfugiés.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

11. Soins et entretien : Le HCR continuera de fournir au titre de soins et d'entretien à 200 réfugiés non indochinois et 109 personnes à leur charge, une assistance sous forme d'une indemnité de subsistance destinée à couvrir leurs dépenses d'alimentation, de logement, de santé, d'éducation et de formation professionnelle.

ii) Programmes spéciaux

12. PAG : Les activités au titre du PAG dans les pays de premier asile devraient s'achever à la fin de 1995. Le HCR met activement en oeuvre ses activités de programme conformément aux recommandations formulées par le Comité directeur à ses cinquième et sixième réunions et tendant à ce que son assistance dans le cadre du PAG soit entièrement supprimée avant le 31 décembre 1995. Aucun crédit n'a donc été prévu pour cette assistance en 1996.

13. Selon l'avancement des activités de rapatriement librement consenti et du Programme de départs organisés dans le second semestre de 1995, et de nouvelles délibérations du Comité directeur, des fonds supplémentaires pourront être demandés pour couvrir en 1996 le coût des soins et de l'entretien fournis aux personnes non reconnues comme réfugiées restantes.

c) Partenaires d'exécution

14. Le Gouvernement philippin, par l'intermédiaire du Commandement territorial des forces armées de l'ouest (WESCOM), et l'Equipe spéciale responsable de l'administration et de l'assistance internationale destinée aux réfugiés à Palawan, ainsi que le Centre de transit des réfugiés, à Manille, sont les principaux partenaires d'exécution du HCR. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est chargée de tous les examens médicaux et du voyage des réfugiés en instance de réinstallation dans des pays tiers, ainsi que du rapatriement librement consenti des Vietnamiens non reconnus comme réfugiés. La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) et le Service social international fournissent des services d'orientation et d'éducation aux fins du rapatriement. Ces organisations auront progressivement mis un terme à leurs activités en juin 1995.

15. Les Services communautaires et familiaux internationaux fournissent des conseils et des soins psychologiques au Centre de transit de Manille.

16. Le RSP assure, au nom du HCR, la mise en oeuvre dans les zones urbaines du programme pour les réfugiés non indochinois.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

17. Les changements dus à la variation des paramètres budgétaires ne sont pas analysés ci-après [voir Présentation générale des activités du HCR, première partie (A/AC.96/845)].

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

18. Les dépenses engagées en 1994 sont demeurées en deçà des dépenses estimatives révisées en raison, principalement, de la sous-utilisation de tous les postes budgétaires, notamment des crédits prévus pour les frais de voyage. Cela reflète la réduction progressive des activités du HCR aux Philippines. Le Centre philippin de sélection de Bataan a été fermé à la fin de 1994.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

19. Les estimations révisées pour 1995 ne sont pas sensiblement différentes des estimations initiales.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

20. Les estimations initiales pour 1996 sont en baisse, en raison principalement de la réduction des activités du HCR aux Philippines.

DEPENSES DU HCR AUX PHILIPPINES
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
507,9	324,2	578,3	SOINS ET ENTRETIEN	578,3
4,3 <u>a/</u>	-	-	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	-
0,3 <u>a/</u>	-	-	INSTALLATION SUR PLACE	-
807,5 <u>b/</u>	1 045,2	1 033,4	REINSTALLATION	-
688,3	689,7	637,8	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	636,7
2 008,3	2 059,1	2 249,5	Total partiel, opérations	1 215,0
50,4	55,0	70,9	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	79,8
2 058,7	2 114,1	2 320,4	TOTAL (1)	1 294,8
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
4 850,7	1 424,3	1 544,2	PLAN D'ACTION GLOBAL	-
142,6	112,4	225,9	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
-	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
97,6	127,2	50,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	50,0
5 090,9	1 663,9	1 820,1	TOTAL (2)	50,0
7 149,6	3 778,0	4 140,5	TOTAL GENERAL (1 + 2)	1 344,8

a/ Engagement imputé sur d'autres programmes.

b/ Y compris 12 599 dollars E.-U. imputés sur d'autres programmes.
